Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 13 (1918)
Heft: 7: Eine Tessiner Landschaft

Vereinsnachrichten: Concours de photographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE.

La Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, agissant en commun avec la Société suisse des photographes amateurs, dans le but d'obtenir des vues photographiques représentant des objets caractéristiques au point de vue du Heimatschutz, ouvre un concours aux conditions suivantes:

1. Le concours est ouvert à tous les amateurs domiciliés en Suisse.

2. Les vues présentées doivent être l'œuvre exclusive du concurrent.

3. Les sujets désignés sont:

a. Anciennes et nouvelles fontaines,

b. Enseignes d'auberges,

c. Portails, portes de maisons et de jardins.

4. Tout concurrent doit traiter au moins deux sujets. Le nombre des vues n'est pas limité; mais il doit atteindre au moins trois pour chaque groupe.

5. Le format minimum admissible est de 9 × 12. Le Heimatschutz préfère des vues sur papier brillant. Les procédés de luxe pour la copie ne sont pas pris spécialement en considération.

6. Les vues doivent être envoyées collées sur carton.

7. Chaque groupe de vues doit contenir une devise, qui doit figurer au dos de chaque exemplaire. Les vues de chaque groupe doivent être numérotées (1, 2, 3, etc.) et porter l'indication du lieu où elles ont été prises. On peut joindre à chaque groupe un court texte explicatif.

Pour chaque sujet, l'envoi doit être accompagné d'une enveloppe portant extérieurement la devise choisie et l'indication du sujet lui-même, et contenant à l'intérieur le nom et l'adresse exacte de l'auteur.

8. Les envois doivent être expédiés jusqu'au 15 avril 1919 au plus tard à la Rédaction du Heimatschutz (Eulerstrasse 65, Bâle) et doivent porter bien visiblement la mention: Concours de photographie.

9. Le jury constitué par le Heimatschutz et la Société suisse des photographes amateurs dispose, pour récompenser les concurrents, d'une somme de

500 francs.

Il pourra en outre être délivré des mentions honorables. Les travaux seront examinés par groupes, et chacun des trois groupes aura droit à des prix. L'appréciation se fondera tout d'abord sur la valeur intrinsèque de l'objet choisi, mais aussi sur l'effet pittoresque et l'habileté technique de la vue.

10. Les décisions du jury sont inattaquables.

11. La Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque acquiert le droit de faire paraître la première reproduction des vues, en nommant leur auteur. Chaque auteur d'une vue primée doit remettre à la Ligue, aussitôt après le décernement des récompenses, une seconde copie non collée de chaque vue primée, tirée sur papier brillant. La vue primée et la copie deviennent la proprieté de la Ligue. Les travaux non primés restent la propriété de l'auteur, auquel ils seront retournés après la décision du jury.

12. La Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque peut acquérir la propriété des vues non primées, contre un dédommagement à débattre pour chaque

cas. Les négatifs des tableaux primés restent la propriété des auteurs, qui sont cependant tenus de les prêter gratuitement et en tout temps à la Ligue pour préparer des projections lumineuses.

13. Le Jury comprend quatre représentants de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, savoir:

M. le Dr Jules Coulin, rédacteur de la Revue du Heimatschutz; M. le Dr Hans Trog, rédacteur à Zurich; M. Fritz Otto, à Bâle; M. A. Witmer-Karrer, architecte à Zurich;

en outre trois représentants de la Société suisse des photographes amateurs, savoir:

M. Jean Seiberth, Bâle; M. Max Albert, St-Gall; M. le Dr Edouard Hagenbach, président de la Société suisse des photographes amateurs, Bâle. —

Le présent programme a été examiné et approuvé par le Jury.

Bâle, fin juin 1918.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE.

(Indications supplémentaires.)

Par le présent concours de photographie, la Ligue pour la Conservation de la Suisse pittoresque veut rassembler de nouveaux matériaux d'intuition qu'elle puisse employer dans la Revue et conserver dans ses archives. On prendra donc avant tout en considération des vues d'objets qui illustrent clairement les buts poursuivis par le Heimatschutz : l'objet représenté doit être digne d'être protégé et conservé. Ce qui détermine pour nous la valeur d'une telle vue photographique, ce n'est pas seulement la richesse et la beauté de l'objet, mais aussi l'intégrité de son caractère national, fût-il même de la plus grande simplicité. Plutôt que des photographies d'objets depuis longtemps reproduits et surtout très facilement accessibles, nous désirons des reproductions d'objets moins connus ou trop peu appréciés jusqu'ici, tels que fontaines, enseignes d'auberges, portes de maisons, etc. des petites localités. Si, dans un cas spécial, un des dits objets n'était connu que par une vue insuffisante, une nouvelle photographie qui le mettrait en valeur serait la bienvenue. En principe, ce qu'on demande ce sont des tableaux capables de servir de bons exemples. Mais, à condition qu'elles soient précisément mentionnées comme telles, nous accepterions des exceptions représentant de « mauvais exemples » typiques, c'est-à-dire, des objets qui, malgré leur grande valeur, ont été défigurés, voués à la dégradation ou foncièrement gâtés par leur entourage.

Fontaines. Pour beaucoup de villes et de villages suisses, les anciennes et les nouvelles fontaines, de bois ou de pierre, constituent une précieuse parure. Nous rappelons les fontaines de campagne, surtout dans le canton de Berne, les chèvres ornées de sculptures simples, les maisonnettes de fontaine, les fontaines couvertes, ainsi que les puits. Parfois c'est la fontaine elle-même qui est remarquable; parfois sa principale valeur réside dans son rapport avec de petites constructions campagnardes, avec une ferme ou un groupe d'arbres. L'amateur devra se demander si, pour un objet déterminé, il vaut mieux une image de détail ou une vue d'ensemble. — Il en est de même des fontaines dans les villes. Ici aussi une vue de près peut rendre tout l'essentiel, spécialement s'il s'agit de fines sculptures. Dans d'autres cas, c'est la position de la fontaine dans l'ensemble du tableau qui est caractéristique; peut-être sa situation est-elle particulièrement favorable dans la perspective de la rue ou dans les grandes lignes de la place, comme c'est le cas quand elle ferme la vue, remplit un retrait ou un angle, ou fait corps avec un mur ou une maison. Alors il est bon de prendre des vues d'ensemble, à condition toutefois qu'elles mettent la fontaine dans tout son relief. Dans le Seeland, dans les petites villes de la Suisse romande, dans les villages bernois, dans les Grisons, pour ne nommer que quelques régions, il doit se trouver un bon nombre de belles fontaines encore non reproduites.

Enseignes d'auberges. Ces témoins, toujours plus rares, hélas! du sens et de la capacité artistique de nos anciens artisans, se trouvent encore aujourd'hui à la ville et à la campagne. Il faut prendre en considération aussi bien les enseignes de fer que celles de bois; afin que le travail du fer forgé, la sculpture et la peinture soient bien mises en valeur, il vaudra en général la peine de prendre une vue spéciale, en faisant abstraction du bâtiment.

Portails, portes de maisons et de jardins. Les portes (nous réservons le terme de portails pour les exemplaires très riches) des maisons patriciennes et bourgeoises, comme celles des habitations de campagne et des jardins se sont distinguées, dans chaque belle époque architecturale, par la beauté des formes, par l'ornementation du bois ou de la pierre, par la marqueterie, les grillages, les ferrures, etc. Dans bien des cas, la porte même est en soi remarquable; dans d'autres, c'est son rapport avec son cadre immédiat, c'est-à-dire son chambranle de bois ou de pierre. Souvent, la porte ayant peut-être été remplacée par une porte neuve sans style, le chambranle seul offre des ornements; dans ces cas, il est tout indiqué de prendre une vue de détail représentant un ornement particulier, un couronnement, etc. S'il y a une sonnette, des plantes ou des arbres qui ajoutent à l'impression totale, ces éléments secondaires ne doivent pas être omis, sans cependant porter l'accent essentiel. — Les entrées de jardins sont souvent fermées par de superbes portails de fer ou de bois, ou par de bonnes simples portes, qui, soit à elles seules, soit avec les piliers, un fragment de la barrière ou du mur adjacents, forment un tableau qui ne manque pas d'intérêt.

MITTEILUNGEN

Kontrollstelle. Die Verwalterin unsrer Kontrollstelle ist vom 5.-26. August in Ferien von Bern abwesend.

Contrôle central. La préposée à notre Contrôle sera absente de Berne du 5 au 26 août prochain.

Schweizerische Werkbund-Ausstellung in Zürich. Der Schweiz. Werkbund (S.W.B.) hat für die Sommermonate auf dem Alten Tonhalle-Areal in Zürich eine Ausstellung veranstaltet, auf die wir hier verweisen möchten. Architektur, Gartenbaukunst, Kunstgewerbe, Plastik, Malerei, Graphik werden in einer, von Direktor A. Altherr in Zürich sehr wirkungsvoll und sachgemäss entworfenen baulichen Anlage gezeigt. Auf Einzelheiten einzugehen erlaubt uns hier leider der Raum nicht. Es sei aber die Abteilung „*Arbeiter-Wohnungen mit Nutzgärten*" besonders hervorgehoben; sie bietet manches Beispiel schlichter, freundlicher Wohnlichkeit, guter Raumausnützung, angemessener, ehrlicher Formen der Möbel; die Öfen sind meist trefflich, auch vieles vom Hausrat, Kinderwagen, Beleuchtungskörper. Die Nutzgärten vorbildlich in ihrer Einteilung, in der Anordnung hoher und niederer Pflanzen, der Ruhegelegenheit. Bei wirklichem Wohnen in diesen Stuben, Wohnküchen, Schlafzimmern, wird das Allzuordentliche der Aufmachung von selbst verschwinden; der Wandschmuck dürfte dann auch etwas mehr dem Gemütskreise der Bewohner entsprechen, deren berechtigter Anspruch auf Persönliches, Angestammtes hier noch am ehesten befriedigt werden kann. — In den sog. *Mittelstandswohnungen*, denen z. T. reizvolle *Hausgärten* vorgelagert sind, findet sich manche feine raumkünstlerische Idee verwirklicht. Der grössere Teil dieser Einrichtungen mag allerdings der Börse des Mittelstandes kaum zugänglich sein und ohne genügende, architektonisch besonders abzustimmende Räume sich praktisch nicht durchführen lassen. Man wird es dem Heimatschützler nicht verargen, wenn er dort die Möbel, Stoffe, Öfen, kunstgewerblichen Gegenstände am besten zusammengestimmt findet, von wirklicher Einlebensmöglichkeit und von Bestand über die Schöpfungslaune hinaus — wo, von näher oder ferner her, heimische Tradition und angestammte solide Wohnkultur mitschaffend waren. Solche Beispiele sind aus einigen Schweizerstädten in recht schöner Qualität vertreten. Das aber darf auch gesagt sein: die Parole „épatons le bourgeois!" ist in solchen dem *Volkswohle* dienenden, vom Staate reichlich unterstützten Ausstellungen nicht am Platz. Wir denken dabei an rein spielerische Möbel und Dekorationen, an phantastische, ja groteske Einfälle gewisser Aussteller von Halle, Kinderzimmer, Damenzimmer (Nr. 80, 82, 66!) usw. Ähnliches wäre auch, neben grossem Lob, das hier originelle Erfindung, Farbengeschmack, wirkungsreiche Aufstellung verdienen, von manchem in der Klein-